



Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 14 septembre 2018
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 25 septembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 24 septembre 2018

TRANSPORTS ET MOBILITE – CREATION D'UN SERVICE EXPERIMENTAL DE LOCATION DE TROTTINETTES ELECTRIQUES - REGLEMENT, CONTRAT DE LOCATION ET TARIF

Titulaires présents :

Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jérôme BALOGÉ à Claude ROULLEAU, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Christelle CHASSAGNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Marie-Chantal GARENNE à Christine HYPEAU, Alain GRIPPON à Yvonne VACKER, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Dominique JEUFFRAULT à Alain BAUDIN, Rabah LAICHOURE à Michel HALGAN, Jacques MORISSET à Alain LECOINTE, René PACAULT à Michel PANIER, Marc THEBAULT à Lucien-Jean LAHOUSSE

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Jean-Claude FRADIN, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jérôme BALOGÉ, Jacques BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Marie-Chantal GARENNE, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOURE, Dany MICHAUD, Jacques MORISSET, René PACAULT, Marc THEBAULT

Président de séance : Claude ROULLEAU

Secrétaire de séance : Lucien-Jean LAHOUSSE

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20180924-C47-09-2018-DE
Date de télétransmission : 27/09/2018
Date de réception préfecture : 27/09/2018

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 24 SEPTEMBRE 2018

TRANSPORTS ET MOBILITE – CREATION D'UN SERVICE EXPERIMENTAL DE LOCATION DE TROTTINETTES ELECTRIQUES - REGLEMENT, CONTRAT DE LOCATION ET TARIF

Monsieur **Alain LECOINTE**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais, Autorité Organisatrice de la Mobilité, a confié à la Société Transdev Niort Agglomération (TNA) l'exploitation de son réseau de transport par contrat de Délégation de Service Public signé le 30 mars 2017 pour une durée de six années, du 1er avril 2017 au 31 mars 2023.

Après avoir lancé un service de location de vélos à assistance électrique le 7 octobre 2017 qui rencontre un véritable succès (parc de 300 vélos en location), il est proposé d'étoffer l'offre actuelle en matière de mobilité en lançant un service expérimental de location gratuite de trottinettes électriques.

Ce nouveau mode de déplacement sera proposé aux résidents de l'agglomération niortaise à compter du 5 novembre 2018 afin de les encourager à l'intermodalité (trottinettes/bus ou car, trottinettes/train, trottinettes/covoiturage).

Les usagers pourront donc louer gratuitement une trottinette électrique pour une durée d'un mois maximum non renouvelable, dans la limite des disponibilités, moyennant une caution de 800 €, restituée au locataire à échéance.

Les conditions générales de mise à disposition des trottinettes ainsi que les règles d'usage sont présentées en annexe et feront partie intégrante du contrat de location.

Ce service expérimental de location sera exploité par le délégataire Transdev Niort Agglomération et sera intégré à l'avenant n°2 à venir.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le contrat et les Conditions générales d'accès et d'utilisation du service expérimental de location de Tanlib Trottinette conformément aux dispositions précisées en annexe,
- Approuver le principe de la gratuité de la mise à disposition des trottinettes électriques pour une durée d'un mois maximum non renouvelable,

- Fixer la date d'entrée en vigueur de ce nouveau service au 5 novembre 2018.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Alain LECOINTE

Membre du Bureau Délégué

Transdev Niort Agglomération

Point de location :
Agence tanlib, Place de la Brèche

Nom de l'agent :

N° Flotte :



LE LOUEUR :

Abonné N° :

Madame

Monsieur

• Nom :

• Prénom :

• Date de naissance :

• Adresse :

.....

• Code postal :

• Ville :

• Téléphone :

• E-mail :

TYPE ET DUREE DU CONTRAT

Type de trottinette : Trottinette à Assistance Electrique

Durée de la location : du ___ / ___ / ___ au ___ / ___ / ___

J'ai fourni :

- Une pièce d'identité N°
- 800 € pour le montant de la caution par :
- Chèque N°
- Un justificatif de domicile

Lors de la mise à disposition,

Principal motif de déplacement :

- domicile / travail
- domicile / études
- domicile / loisirs
- autre, à préciser

Relevé kilométrique :

Déplacements effectués jusqu'à présent à :

.....

Il m'a été fourni une trottinette et :

- Un anti vol avec clé
- Un gilet de sécurité
- Un compteur
- Un câble de rechargement

Commentaires

.....
.....
.....

Je déclare avoir lus et compris le contenu du présent contrat et des Conditions générales d'Accès et d'Utilisation figurant au verso et je m'engage à m'y conformer. En application de l'article 27 de la loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès et de rectification des données me concernant.

RESTITUTION

- En l'état
- Dommages / liste des avaries :

.....
.....

Relevé du compteur kilométrique :

Motif de déplacement :

- domicile / travail
- domicile / études
- domicile / loisirs
- autre, à préciser

Déplacements que vous effectuiez jusqu'à présent à

.....

Bon pour accord :

Signature tanlib :

Signature loueur :

Cadre réservé à l'agence tanlib :

Date limite de retour : ___/___/___

Date de restitution : ___/___/___

Conditions générales d'accès et d'utilisation du service de location de Tanlib Trottinette de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

ARTICLE 1 – Objet et structure du service tanlib trottinette

1.1 tanlib Trottinette est un service proposé par la communauté d'agglomération du Niortais, dont la gestion est confiée à Transdev Niort Agglomération. Ce service consiste des prestations de locations humanisées de Trottinettes à Assistance Electrique pour une durée d'un mois dans la limite des disponibilités et sous réserve de critères pouvant être établis par Transdev Niort Agglomération et/ou la collectivité. Toute prestation de locations humanisées de trottinettes implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales.

1.2 Coordonnées de Transdev Niort Agglomération

Adresse : 8 rue Paul Salarié 79 000 NIORT
Téléphone : 05 49 09 09 00
Email : service.client.tanlib@transdev.com Site internet : www.tanlib.com

ARTICLE 2 – Modalités d'accès au service tanlib trottinette

2.1 Le service est accessible aux personnes âgées de plus de 18 ans et résidant dans l'agglomération du Niortais, reconnaissant être aptes à la pratique de la trottinette et n'ayant aucune contre-indication médicale.

2.2 Le service est accessible dans la limite des trottinettes disponibles à l'agence tanlib. Transdev Niort Agglomération ne pourra être tenu pour responsable en cas de défaut d'approvisionnement en trottinettes.

ARTICLE 3 – Type et durée de contrat

3.1 La location comprend la mise à disposition, pour une durée définie, d'une trottinette et de ses équipements : un antivol avec clé, un compteur, un câble de rechargement et un gilet de sécurité.

3.2 Les conditions relatives à la durée de location sont les suivantes :

une durée de location d'1 mois : 30 jours consécutifs à compter de la date de location

3.3 La première location est limitée à 1 personne par foyer. Si les disponibilités le permettent, un second contrat de location pourra être mis en place (la priorité est donnée aux premières locations).

3.4 Le motif principal des déplacements sera demandé à la mise à disposition de la trottinette et confirmé à sa restitution. Ces informations seront notées sur le contrat de location.

3.5 Le signalement des avaries et les kilomètres parcourus seront complétés à la restitution de la trottinette sur le contrat de location.

ARTICLE 4 – Tarifs et modalités de paiement

4.1 La location est gratuite.

4.2 Un dépôt de garantie de 800€ (huit cent euros) est demandé au client préalablement à la mise à disposition de la trottinette. Le client est tenu d'établir un chèque à l'ordre de Transdev Niort Agglomération et de présenter une pièce d'identité. Ce dépôt n'est ni encaissé ou débité et sera décaissé par nos soins, en fin de contrat, au retour de la trottinette, sauf cas énumérés à l'article 9 des présentes Conditions d'accès et d'utilisation du service.

ARTICLE 5 – Obligations des parties

5.1 Obligations de Transdev Niort Agglomération

5.1.1 Transdev Niort Agglomération s'engage à déployer ses meilleurs efforts afin d'assurer la permanence et la qualité du service proposé. Transdev Niort Agglomération n'assume, toutefois, à ce titre qu'une obligation de moyens.

5.1.2 La responsabilité de Transdev Niort Agglomération ne peut pas être engagée au titre des services :

- en cas de mauvaise utilisation par le Client des services proposés ;
- en cas de non-respect par le Client de ses obligations au terme des présentes Conditions d'accès et d'utilisation du service ;
- en cas d'utilisation du service par une personne non autorisée (notamment en cas de vol) ;
- en cas de force majeure.

5.2 Obligations du Client

5.2.1 Le Client s'engage à utiliser la trottinette liée avec soin. Il s'engage également à l'utiliser dans le respect des présentes Conditions d'accès et d'utilisation du service.

5.2.2 Le Client assume la garde de la trottinette qu'il a loué dès sa mise à disposition jusqu'à sa restitution, s'oblige à tout mettre en œuvre pour éviter sa disparition.

5.2.3 Le Client s'engage à restituer la trottinette à la fin de sa période de location à la station où il a contracté le contrat de location, dans l'état où il se trouvait lors de la réception.

5.2.4 Le Client s'engage à restituer la trottinette, à tout moment, à la première demande de Transdev Niort Agglomération effectuée par téléphone ou par courriel/courrier.

5.2.5 Le Client s'engage à déclarer toute perte, vol ou autre problème relatif au matériel loué et à le signaler à la station de location dans les plus brefs délais, et au maximum dans les 12 heures suivant la survenance de l'événement. La trottinette restant en tout état de cause sous la responsabilité du Client.

ARTICLE 6 – Restriction à l'usage du service

6.1 La trottinette et ses accessoires restent la propriété exclusive de l'agglomération du Niortais et de Transdev Niort Agglomération pendant toute la durée de la location.

6.2 Le Client s'interdit de louer et céder sa trottinette et/ou de l'utiliser de quelque autre façon que celle prévue aux présentes Conditions d'accès et d'utilisation du service.

6.3 Le Client s'engage à utiliser la trottinette en « bon père de famille ». Est exclu notamment :

- toute utilisation sur des terrains ou dans des conditions de nature à endommager la trottinette ;
- toute utilisation de la trottinette pouvant mettre en péril le Client ou des tiers ;
- tout démontage ou tentative de démontage de tout ou partie de la trottinette ;
- et plus généralement, toute utilisation anormale d'une trottinette.

6.4 Gilet de sécurité : Le client s'engage à porter le gilet de sécurité fluorescent homologué mis à disposition par Transdev Niort Agglomération.

ARTICLE 7 – Responsabilités et déclarations du client

7.1 Le matériel loué est réputé être en bon état de fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur au moment de sa mise à disposition.

7.2 Le Client ou son représentant légal est seul responsable des dommages causés sur la trottinette ou de l'utilisation qui en est faite pendant toute la durée d'utilisation, y compris lorsque celle-ci excède la durée d'utilisation autorisée en cas de restitution tardive par le client.

7.3 En cas de disparition de la trottinette dont il est responsable, le Client a l'obligation, ainsi que défini à l'article 5, de signaler cette disparition, la trottinette demeurant sous sa pleine et entière responsabilité.

7.4 En cas d'accident et/ou incident, notamment mécanique, mettant en cause la trottinette, le Client a l'obligation, ainsi que défini à l'article 5, de signaler les faits dans les plus brefs délais à Transdev Niort Agglomération. Cependant, la trottinette reste sous sa responsabilité jusqu'à sa restitution.

7.5 Il est en outre recommandé au Client de :

- rouler jusqu'à 6 km/h sur trottoir ;
- rouler jusqu'à 25 km/h sur pistes cyclables ;
- ne pas rouler sur la route ;
- posséder un équipement de sécurité (gilet de sécurité, casque, ...);
- avoir minimum 14 ans ;
- souscrire à une assurance complémentaire (en cas de vol notamment)

7.6 Le Client déclare que toutes les informations le concernant sont exactes, être en mesure d'utiliser et avoir la condition physique adaptée à l'utilisation d'une trottinette, avoir pleinement conscience des risques éventuels liés à une utilisation intensive d'une trottinette et en particulier qu'il satisfait les conditions requises et qu'il est bien titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile.

7.7 Le Client s'engage à aviser au préalable Transdev Niort Agglomération de tout changement affectant les informations nécessaires à la gestion de son contrat de location (adresse, informations relatives au compte bancaire associé...). A défaut, aucun dysfonctionnement qui en serait la conséquence ne pourra être reproché à Transdev Niort Agglomération.

7.8 Le client s'engage à laisser un numéro de téléphone grâce auquel il pourra être contacté par un agent du réseau tanlib.

7.9 La signature du formulaire de location par l'utilisateur indique que ce dernier a pris connaissance et souscrit entièrement et sans réserve d'aucune sorte au contenu des présentes Conditions d'accès et d'utilisation du service.

ARTICLE 8 – Droits réservés à Transdev Niort Agglomération

8.1 Transdev Niort Agglomération se réserve le droit de refuser l'accès au service à quiconque ne satisfait pas les présentes Conditions d'accès et d'utilisation du service, sans être tenu de ne fournir aucune autre justification.

8.2 Conformément aux dispositions des articles 5, 6 et 7, toute responsabilité de Transdev Niort Agglomération liée à l'utilisation que le Client pourrait faire d'une trottinette, ou des dommages que le Client pourrait causer à lui-même ou à des tiers du fait de l'utilisation d'une trottinette, est entièrement exclue.

ARTICLE 9 – Pénalités

9.1 En cas de non restitution du matériel loué, Transdev Niort Agglomération se réserve le droit d'encaisser la garantie. En cas de vol, le client devra produire sous 5 jours une copie du dépôt de plainte.

9.2 En cas de dommages avérés, une expertise sera réalisée sous 15 jours par Transdev Niort Agglomération qui communiquera au client une facture détaillée des réparations. Dans ce cas, le chèque de caution ne sera restitué qu'après règlement des sommes dues à Transdev Niort Agglomération. En cas de non paiement de la facture 30 jours après son émission, la caution sera encaissée.

9.3 Si le client conserve la trottinette au-delà de la durée de mise à disposition, il encourt une pénalité de 10€ (dix euros) par jour de retard, sachant que toute journée commencée est due. Le montant de la pénalité sera déduit du dépôt de garantie.

9.4 Tout retard supérieur à 48 heures par rapport à la date limite de restitution de la trottinette est considéré comme un cas de disparition, justifiant l'encaissement par Transdev Niort Agglomération du dépôt de garantie.

ARTICLE 10 – Entretien de la trottinette pour la location

Les dégradations constatées sur la trottinette, lors usage normale, sont à la charge du client. Les réparations seront réalisées uniquement par Transdev Niort Agglomération et facturées au Client.

ARTICLE 11 – Confidentialité des données

Transdev Niort Agglomération s'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière de traitement et stockage des données personnelles et confidentielles, et notamment la loi du 6 janvier 1978 "Informatique et Libertés". Conformément à cette même loi, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, en écrivant à l'adresse suivante : Agence tanlib, place de la Brèche, 79 000 Niort.

ARTICLE 12 – Règlement des litiges

12.1 Le Client peut effectuer une réclamation dans un délai de trois mois à compter de la date des faits au sujet desquels il effectue sa réclamation.

12.2 Les présentes Conditions d'accès et d'utilisation du service sont soumises à la loi française.

12.3 Toute réclamation devra être envoyée à l'adresse suivante : Agence tanlib, place de la Brèche, 79 000 Niort.

ARTICLE 13 – Modification des présentes Conditions d'accès

Le contenu des présentes conditions générales pourra être amené à évoluer, les nouvelles dispositions étant automatiquement applicables à l'utilisateur qui en sera informé.